



DÉCISION N° 023/2025/SONARA/DG/CAB DU 24 JUN 2025

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **ADVANCE TECHNOLOGY SERVICES (ATS)**, DU MARCHÉ ADAPTÉ RELATIF À L'IMPLÉMENTATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE CERTIFIÉ ATEX AU LABORATOIRE DE LA SONARA.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 portant adoption des Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la résolution n°03/CA/2024 du 26/03/2024 modifiant et complétant la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 ;
- Vu la résolution n°01/CA/2024 du 09 Février 2024 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu le procès-verbal d'analyse des offres des soumissionnaires au Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) n°0299/025-0300/025-0301/025/SONARA/DG/DSYSI/SED/nsa du 07/03/2025, élaboré et validé le 14/05/2025 par un Groupe de Travail composé de Monsieur ELLA BITA Bertrand (*Directeur du Contrôle - Président*), Monsieur NGUENE NGUENE Louis Charles (*Chef de Service de la maintenance et de la métrologie - Membre*), Dr POTCHAMYOU NGATCHA Ange Douglas (*Cadre Contrôle Qualité - Membre*), Monsieur MVONDOU Martin (*Chef de Service Informatique - Membre*), Madame MAHONDE Gladys (*Cadre Etudes - Membre*) et Monsieur NJELL Simon Aimé (*Chef de Service Etudes et Développement - Rapporteur*) ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le marché adapté relatif à l'implémentation d'un système de vidéosurveillance certifié ATEX au Laboratoire de la SONARA, objet du Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) du 07/03/2025, est attribué à l'entreprise **ADVANCE TECHNOLOGY SERVICES (ATS)** - B.P. 4020 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 47.550.940** (*quarante-sept millions cinq cent cinquante mille neuf cent quarante*) et un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

**Article 2 :** La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

**El Hadi BAKO HAROUNA**

**Ampliation:** (1)MINMAP - (2)ARMP - (3)ADVANCE TECHNOLOGY SERVICES - (4)CIPM/SONARA